



Dernière modification : 09/07/2018

Rédacteur : CBT Gestion

# POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

## Introduction

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), CBT Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des contreparties.

## Contexte

De par son statut de société de gestion de portefeuille, CBT Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution. La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont la société de gestion assure la gestion.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF, CBT Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier. Cet intermédiaire assure depuis le 31/07/2018 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

CBT Gestion fait également appel aux services de CM-CIC Market Solutions, prestataire de services d'investissement pour la réception/transmission et l'exécution des ordres de souscription/rachat sur OPC.

Concernant l'exécution des ordres sur ETF pour les fonds de fonds, la sélection des intermédiaires s'effectue annuellement, lors d'un Comité de Direction et est réalisée via des critères prédéfinis tels que le coût, la rapidité et la qualité d'exécution des ordres transmis. Aussi, CBT Gestion s'assure que toutes les mesures sont prises pour que l'exécution de ces ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et respecte l'intégrité des marchés.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par CBT Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé et validés par CBT Gestion. Ces critères sont détaillés en partie 1.



Dernière modification : 09/07/2018

Rédacteur : CBT Gestion

Par ailleurs, CBT Gestion a mis en place une procédure de sélection des prestataires d'aide à la décision d'investissement (Partie 2).

### **Catégorisation MIF**

La présente politique de sélection est établie en faveur des OPC gérés par CBT Gestion, et des clients professionnels et non professionnels de CBT Gestion, qui a généralement opté pour le statut de client professionnel » vis-à-vis de ses contreparties, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

### **Lieu d'exécution**

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être exécutés :

- sur les marchés réglementés ;
- sur des marchés organisés en fonctionnement régulier (ex. : Marché libre, Alternext) ;
- sur des plateformes multilatérales de négociation ;
- auprès d'internalisateurs systématiques.
- CBT Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

## **PARTIE 1 : SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS EN CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES**

CBT Gestion sélectionne et apprécie les meilleurs intermédiaires en charge de l'exécution des ordres selon la stratégie suivante.

### **Stratégie**

Une fois l'ordre transmis à Exoé, pour chaque ordre donné (c'est-à-dire pris individuellement), l'intermédiaire est choisi par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par CBT Gestion en vertu de la présente politique.

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, la société Exoé sélectionne l'intermédiaire en charge de l'exécution en fonction des facteurs suivants :

### **Facteurs de meilleure exécution**

Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier, Exoé s'attachera à limiter l'impact marché et le coût d'opportunité estimés, en s'appuyant sur l'expérience de ses opérateurs et des informations de marché disponibles au moment de la transmission de l'ordre. Ce jugement discrétionnaire s'exercera notamment sur les aspects suivants (classés par ordre d'importance relative décroissante) :

- respect des orientations/allocations/budget pour la période ;
- prix et probabilité de règlement



Dernière modification : 09/07/2018

Rédacteur : CBT Gestion

- Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation)
- cout de l'ordre : définition du benchmark adapté permettant de limiter l'impact de l'opération ;
- lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ;
- accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;
- bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ;
- suivi fondamental (connaissance) de la valeur ;

Exoé réalise une évaluation des prestataires habilités sur les critères suivants, sur une base semestrielle:

### **Critères de sélection**

1. Collecte d'informations auprès des prestataires portant sur les capacités et caractéristiques des intermédiaires au regard de la qualité d'exécution, de la liquidité, de l'information de trading, de la probabilité d'exécution, du suivi commercial ; Ces informations font l'objet d'un scoring objectif réalisé par Exoé et réévalué au minima annuellement.
2. Réalisation d'une mesure de performance d'exécution :
  - Actions: les reportings TCA permettent de comparer les prix obtenus avec leurs benchmarks associés, sur une période donnée, permettant de classer les contreparties en fonction de leur qualité d'exécution. Ce résultat ne sera jugé significatif que si un nombre suffisant d'opérations a été analysé.
  - Marchés monétaires et obligataires : Les performances des contreparties sont mesurées en comparant la moyenne des prix fournis par un ensemble composé des plus grandes banques (indice CBBT), pondéré du nombre de contreparties de chaque client.

Ces résultats sont présentés au Comité de sélection de CBT Gestion

Pour ses clients non professionnels de CBT Gestion, le critère du coût total d'exécution de l'ordre est prédominant sur les autres critères. Le coût total d'une transaction s'entend comme le prix de l'instrument financier négocié, augmenté des différents coûts inhérents à l'exécution de l'ordre, y compris les commissions, les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre.

### **Instructions spécifiques**

Lorsque CBT Gestion transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), CBT Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque CBT Gestion transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à CBT Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). CBT Gestion contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

## **PARTIE 2 : SELECTION DES PRESTATAIRES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT**

CBT Gestion sélectionne des prestataires offrant des services d'aide à la décision d'investissement : Ces prestations de recherche financière, d'analyse économique, ...



Dernière modification : 09/07/2018

Rédacteur : CBT Gestion

apportent de la valeur ajoutée aux décisions d'investissement des équipes de gestion et sont rémunérées en fonction d'un budget défini et compatible avec le respect de la primauté des intérêts des clients.

Dans le cas où la recherche sélectionnée est proposée par un broker, et sous réserve que la qualité d'exécution de ce prestataire ait été jugée satisfaisante par CBT Gestion, le paiement du budget défini pourra prendre la forme d'une allocation d'ordres. Dans ce cas, les parts relatives à l'exécution d'une part et à la recherche d'autre part resteront distinctes. Conformément à la réglementation, CBT Gestion publiera annuellement un « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur son site Internet.

### **Critères de sélection**

Les critères suivants sont notés lors d'un vote annuel.

Participants	Thème noté	Remarques
Equipe de gestion	Qualité de la recherche financière produite	
Equipe de gestion	Qualité du contact commercial	
Equipe de gestion	Qualité des réunions d'analystes/spécialiste	
Direction de la gestion	Adéquation du prestataire à la stratégie de CBT Gestion	
Risque et conformité	Droit de véto	
Support	Droit de véto	Cas de prestataire offrant également le service d'exécution
Table de négociation Exoé	Qualité de la prestation d'exécution	Cas de prestataire offrant également le service d'exécution

Le résultat des votes est présenté pour validation en Comité de sélection.

### **Liste des entités sélectionnées**

Le Comité de sélection établit annuellement une liste d'intermédiaires par classe d'instruments. Cette liste vise à :

- Satisfaire aux objectifs de la meilleure exécution ;
- Répondre aux besoins de recherche de CBT Gestion, en référence à l'article 314-75-1 du RGAMF)

Les entités sélectionnées intégreront la liste des prestataires rémunérés pour les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution des ordres pour la période annuelle suivante.

### **Evènements intra-période**



Dernière modification : 09/07/2018

Rédacteur : CBT Gestion

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements, sur demande du responsable du Comité de sélection, en cas d'évènement d'importance dument notifié, CBT Gestion peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis en Comité. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé sur un avis motivé du Comité.

## **Contrôles et revue**

### **Contrôles**

Le Comité de sélection et le département conformité de CBT Gestion examinent :

- les statistiques et informations par intermédiaire permettant :
  - le contrôle des volumes traités en respect des objectifs alloués en Comité de sélection
  - de prendre si nécessaire les mesures correctives permettant d'atteindre les objectifs fixés.
- Les informations remontées par la table de négociation Exoé :
  - de manière globale, des performances d'exécutions mesurées par l'outil TCA
  - sur les marchés, techniques et qualités des intermédiaires afin de contrôler leur capacité à obtenir de manière régulière le meilleur résultat possible.

### **Revue de la politique de sélection**

Au moins une fois par an, CBT Gestion apprécie l'efficacité de ses dispositifs de sélection et d'exécution afin d'en déceler les lacunes, d'y remédier le cas échéant ou de l'améliorer. Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit ou que des défaillances sont constatées et affectent la capacité de CBT Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure exécution des ordres, CBT Gestion réexamine sa politique d'exécution.

En cas de modification, la version mise à jour fera l'objet d'une information aux clients ainsi qu'aux porteurs des OPCVM sur les médias suivants :

Site internet de la société : <http://www.cbtgestion.com>

Ce document pourra être adressé par courrier ou message électronique sur simple demande.

## **Annexes**

Liste des prestataires sélectionnés

Date de mise à jour : 01/01/2019

Prestataire	Produits financiers traités	Exécution	Recherche
Kepler Cheuvreux	Actions et ETF*	x	
Instinet	Actions et ETF*	x	
Oddo	Instruments de Taux	x	
Octo	Instruments de Taux		
CM-CIC	Instruments de Taux		

Hors Fonds de Fonds